

Politique de l'Association des professionnels en philanthropie relative aux conflits d'intérêts et à la confidentialité

Approuvée à titre de politique du conseil d'administration par les administrateurs le 16 juillet 1994
Révisée et approuvée par le conseil d'administration le 21 mars 2003

Tous les membres du conseil d'administration, des comités, et tous les membres du personnel désignés par le président-directeur général de l'AFP sont assujettis à la présente politique relative aux conflits d'intérêts et à la confidentialité. Ces personnes doivent s'abstenir de toute activité contrevenant aux présentes dispositions, à moins d'avoir obtenu l'autorisation expresse du conseil d'administration.

A. Conflit d'intérêts

i. Les membres du conseil d'administration, des comités et du personnel doivent toujours, dans le cadre de leur période de service auprès de l'Association des professionnels en philanthropie (AFP), adhérer et se conformer aux normes les plus rigoureuses en matière de déontologie, d'intégrité et de responsabilité publique.

ii. L'AFP reconnaît le droit inhérent des membres du conseil d'administration, des comités, et du personnel d'avoir des intérêts extérieurs et de prendre part à des entreprises privées, et elle ne souhaite pas nuire à ces activités. Toutefois, dans la mesure où de tels intérêts extérieurs peuvent influencer sur une activité à laquelle participe l'AFP, il pourrait y avoir un conflit d'intérêts réel ou apparent. L'AFP étant tenue par la loi d'éviter toute transaction intéressée, toute mauvaise utilisation des cotisations de ses membres et toute utilisation des dons de bienfaisance à des fins personnelles (par ses dirigeants, son personnel, ses membres ou toute autre personne liée d'une quelconque façon à l'organisation), l'organisation a pour politique d'éviter, dans la mesure du possible, tout conflit d'intérêts réel ou potentiel.

iii. Une transaction entre l'AFP et des membres du conseil d'administration, des comités ou du personnel, ou une entité connexe, est acceptable pour autant que tous les faits pertinents sont divulgués et, sauf dans le cas d'un don de bienfaisance, que les modalités, conditions et autres considérations en cause sont commercialement équitables et raisonnables. Toute proposition qui présente ou risque de présenter un conflit d'intérêts doit être soumise à l'attention du président-directeur général, ou de son représentant désigné, et être approuvée au préalable par le conseil d'administration.

iv. Tous les membres du conseil d'administration, des comités, et du personnel devront signer le présent document chaque année, au début de leur période de service auprès de l'AFP.

B. Confidentialité

i. Je conviens de considérer comme de l'information privilégiée et confidentielle tous les renseignements qui me seront communiqués par des membres du conseil d'administration ou du personnel de l'AFP, ou par des tiers, dans le cadre de mes fonctions à titre d'administrateur, de membres d'un comité ou d'employé de l'AFP, ce qui inclut les renseignements concernant des membres de l'AFP, les mesures prises pour établir, modifier ou réaliser les activités, les politiques, les plans, les buts et les objectifs de l'AFP, ainsi que les discussions connexes tenues par des membres de l'AFP, des employés de l'Association et des tierces parties.

ii. L'information confidentielle n'inclut pas les renseignements que je connaissais déjà, connus du grand public ou déjà reconnus comme constituant une pratique communément acceptée dans le domaine.

iii. Je consens à protéger la confidentialité de toute l'information privilégiée et confidentielle qui me sera communiquée, à ne jamais utiliser ni divulguer ces renseignements, sauf si l'AFP m'y autorise, et à tout faire pour prévenir toute divulgation non autorisée. Je reconnais qu'une divulgation non autorisée pourrait causer un tort irréparable et un préjudice important à l'AFP et ses membres. Je m'engage, sur demande à cet effet, à retourner à l'AFP tout document écrit ou matériel descriptif que m'aura fourni l'AFP, y compris les ordres du jour, les procès-verbaux et les documents à l'appui des réunions auxquelles j'ai assisté.

J'ai lu et j'accepte les conditions de l'entente en matière de conflit d'intérêts et de confidentialité de l'AFP.

Signature

Nom complet en lettres moulées

Organisation/Titre

Date